

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département communication et affaires publiques

Le : 10 Août 2023

De : Laurent Fogliani, chef de département communications et affaires publiques

À : Contacts médias

POUM - Mise en sécurité du site minier.

Le 3 mars dernier le site minier SLN de Poum engageait une très forte diminution de son activité d'extraction et la mise en œuvre de chômage partiel pour ses salariés. Après de longs mois d'incertitude face à l'absence de délivrance d'autorisation d'exploitation, la SLN engage la mise en sécurité du centre minier de POUM et met en œuvre un plan d'adaptation de ses effectifs.

Durant les 6 derniers mois, les échanges argumentés avec la DIMENC, ont été nombreux. Malheureusement ni la richesse, ni la fréquence de ces échanges n'auront permis la délivrance des autorisations d'exploitation nécessaires à la poursuite des activités minières sur le site. La SLN remercie ses interlocuteurs pour le travail et le suivi fournis, et assure être à leur entière disposition pour poursuivre la médiation nécessaire à la délivrance des autorisations qui permettraient le maintien de ses activités sur la commune de POUM.

Au cours de la dernière semaine la direction de la SLN a initié une procédure d'information et consultation de ses instances représentatives du personnel, son Comité Central d'Entreprise le jeudi 03 août, et le Comité d'Entreprise d'Etablissement (CET) le mardi 08 août. Elle a présenté un projet de réorganisation du site. Le projet prévoit l'arrêt de l'extraction et le maintien d'une activité de mise en sécurité du site et de mise en conformité règlementaire de l'environnement. Neuf emplois seront maintenus sur les quatre-vingt-quinze existants aujourd'hui. La direction a aussi rencontré l'ensemble des salariés. Des échanges ont eu lieu autour du projet et des mesures sociales prévues.

A compter du 14 août 2023, l'activité du site s'arrête et les salariés seront mis en congés rémunérés pour une période de 3 mois qui sera consacrée à la consultation des instances et à la recherche de solutions de reclassement sur les sites de la SLN, mais aussi en externe à la société.

Soucieuse d'accompagner au mieux ses salariés, la SLN mettra en œuvre des mesures sociales très favorables, au-delà de ses obligations légales. Le plan d'accompagnement social prévoit en particulier un congé de reclassement allant jusqu'à 6 mois, avec maintien de la rémunération à hauteur de 75% du salaire, un accompagnement personnalisé pour le retour à l'emploi, une aide à la reconversion, à la formation ou à la création d'entreprise. La SLN étudiera également toutes les possibilités de reclassement et accompagnera financièrement la mobilité.

Une cellule d'accompagnement est mise en place afin de permettre un suivi des 86 employés SLN impactés par cette réduction d'activité.

La SLN, poursuit en parallèle les rencontres et échanges initiés dès le mois d'avril avec les sous-traitants du site minier de Poum dont l'activité s'est arrêtée parallèlement.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frédéric Zanklan, Directeur des mines de la SLN, a déclaré :

" Nos pensées de soutien vont directement à nos collègues, ainsi qu'à nos partenaires d'affaires et plus généralement à toutes les familles de la commune qui sont impactés par cet arrêt de l'activité du site minier de POUM. Nous poursuivons nos efforts et les contacts avec les autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires au redémarrage de l'activité.

Contact médias :

Laurent Fogliani - Tél. : 734 000 - laurent.fogliani@eramet-sln.com / com@eramet-sln.com

Pour en savoir plus sur la SLN et pour télécharger des images :

www.sln.nc

[SLN - Le Nickel | Facebook](#)

<https://www.linkedin.com/company/sln-le-nickel/>